

Accusé de viols, il est acquitté

Accusé de viols sur une adolescente de l'IME de Coulandon, en 2015, le chauffeur de bus a été acquitté, hier, par la cour d'assises de l'Allier. Également accusé d'agressions sexuelles sur la jeune fille, il a été condamné à quatre ans de prison dont deux ans ferme.

Leïla Aberkane

La parole de François Rattina, 60 ans, chauffeur de bus à l'Institut médico-éducatif (IME) de Coulandon contre celle d'Axelle (*), une adolescente, scolarisée dans cet IME. Le sexagénaire était accusé de viols et d'agressions sexuelles sur la jeune fille dans le car qui la ramenait le soir du 4 mai 2015, dans sa famille d'accueil thérapeutique près de Moulins.

Des caresses

Le chauffeur a arrêté le car, en retrait de la RN 7, se retrouvant seul dans le bus avec Axelle. Elle affirme qu'il l'a violée. Lui dit s'être arrêté à deux caresses sur la poitrine et sur le sexe. Dans cette affaire, sans témoins, tout repose sur les déclarations du chauffeur et de l'adolescente. Tout repose sur le dossier. Sur les procès-verbaux d'audition du chauffeur



PLAIDOIRIE. M^e Canis, avocat de l'accusé aux côtés de M^e Lardans, a plaidé le doute sur la réalité des viols et les déclarations de l'adolescente de l'IME. PHOTO FRANÇOIS-XAVIER GUTTON

et de la victime. La parole d'un enfant pèse-t-elle plus que celle d'un adulte ? M^e Canis, avocat de l'accusé aux côtés de M^e Lardans, a habilement avancé sur cette ligne de crête pour amener les jurés à douter de la parole d'Axelle, sans pour autant insinuer qu'elle ment.

L'avocat a incriminé la procédure - « On va induire la parole de cette petite fille, on va la fabriquer » - et l'audition de l'adolescente menée par l'enquêteur : « Avec les mineurs, il faut beaucoup de prudence dès les premiers recueils des déclarations. Là, il n'y en a pas eu assez. On

a des questions posées à l'enfant qui induisent la réponse ».

Axelle n'a pas assisté aux deux jours qu'ont duré ce procès. Une absence conseillée par sa psychologue. En 2015, elle a 14 ans. Déficience intellectuelle, avec un QI de 40, Axelle est une des enfants les plus handicapées de l'IME de Coulandon : « A 14 ans, elle a 6 ans d'âge mental », a expliqué M^e Cluzy, avocate de ses parents. « Pourquoi parlerait-elle d'un viol avec les doigts, si ce n'était pas vrai ? ». M^e Delesque a parlé de « la terreur » de la jeune fille : « Face à un adulte, elle s'exécute ». Pour l'avocate, « la vérité,

c'est Axelle. Elle a désigné le chemin en terre où s'est arrêté le bus le 4 mai 2015. Là où on a retrouvé les traces des pneumatiques du bus ». Une des vérités rappelées par Lise Wamborgue, avocate générale : « Pourquoi mettre en doute les pénétrations digitales et sexuelles sur Axelle ? Axelle a rapporté les éléments à maintes reprises auprès d'un autre chauffeur, du psychologue de l'IME, de l'éducatrice, du médecin expert, du juge d'instruction. Peut-elle maintenir un mensonge à ce point-là ? ». Pour l'avocate générale, l'accusé en niant les viols, « a inventé une version supportable pour son esprit ». Elle a requis dix ans de réclusion criminelle.

Deux ans ferme

« Il n'y a pas de parole supérieure à une autre », avait lancé aux jurés M^e Canis en introduction de sa plaidoirie. Hier, les jurés l'ont entendu. François Rattina a été acquitté pour ce qui concerne l'accusation viols. Il a été condamné pour agressions sexuelles aggravées à quatre ans de prison dont deux ans avec sursis et mise à l'épreuve. ■

(*) Prénom modifié